

BAREME DES HONORAIRES

Barème en vigueur à compter du 31 mars 2023

HONORAIRES TTC TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente.

Les honoraires sont à charge acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'une succession.

| | | |
|----------------------|----------------------|-----------------|
| MOINS DE | 50 000 EUROS | 8 000 € |
| 50 001 EUROS | 100 000 EUROS | 10 000 € |
| 100 001 EUROS | 150 000 EUROS | 8,50 % |
| 150 001 EUROS | 180 000 EUROS | 7,00 % |
| 180 001 EUROS | 220 000 EUROS | 6,00 % |
| 220 001 EUROS | 280 000 EUROS | 5,50 % |
| 280 001 EUROS | 350 000 EUROS | 5,00 % |
| 350 001 EUROS | 500 000 EUROS | 4,50 % |
| 500 001 EUROS | ET PLUS | 4,00 % |

HONORAIRES TTC VEFA

Les honoraires seront à la charge du vendeur qui en sa qualité de professionnel définit lui-même les honoraires.

HONORAIRES APPLICABLES A L'IMMOBILIER TERTIAIRE

Les honoraires sont à la Charge de l'acquéreur

Commission minimum de l'agence pour les transactions : 5 000 € HT

LOCAUX COMMERCIAUX ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE Location : 30% du loyer annuel Hors Taxe et Hors Charges Cession de droit au bail : 8% du prix de cession HT

FONDS DE COMMERCE

8% HT du prix de cession

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

8% du prix de cession HT si prix inférieur à 700 000 euros 6% du prix de cession HT si supérieur ou égal à 700 000 euros



HONORAIRES VIAGER

MONTANT DE LA VALEUR LIBRE DU BIEN

JUSQU'À 80 000 €

JUSQU'À 150 000 €

JUSQU'À 230 000 €

JUSQU'À 300 000 €

JUSQU'À 380 000 €

JUSQU'À 500 000 €

JUSQU'À 750 000 €

JUSQU'À 1 000 000 €

AU-DELÀ

HONORAIRES TTC

JUSQU'À 10%

JUSQU'À 8,5%

JUSQU'À 8%

JUSQU'À 7,5%

JUSQU'À 7%

JUSQU'À 6,5%

JUSQU'À 6%

JUSQU'À 5,5%

JUSQU'À 5%

Commission minimum de l'agence pour les transactions : 3 000 € (T.V.A. incluse)
Rémunération à la charge de l'acquéreur, sauf convention différente entre les parties
Intercabinet : nous contacter

BAREME DES HONORAIRES

Barème en vigueur à compter du 1 Mai 2025

HONORAIRES TTC TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente.
 Les honoraires sont à charge acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche.
 Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'une succession.

| | | |
|----------------------|----------------------|-----------------|
| MOINS DE | 50 000 EUROS | 8 000 € |
| 50 001 EUROS | 100 000 EUROS | 10 000 € |
| 100 001 EUROS | 150 000 EUROS | 8,50 % |
| 150 001 EUROS | 180 000 EUROS | 7,00 % |
| 180 001 EUROS | 220 000 EUROS | 6,00 % |
| 220 001 EUROS | 280 000 EUROS | 5,50 % |
| 280 001 EUROS | 350 000 EUROS | 5,00 % |
| 350 001 EUROS | 500 000 EUROS | 4,50 % |
| 500 001 EUROS | ET PLUS | 4,00 % |

HONORAIRES TTC VEFA

Les honoraires seront à la charge du vendeur qui en sa qualité de professionnel définit lui-même les honoraires.

HONORAIRES APPLICABLES A L'IMMOBILIER TERTIAIRE

Les honoraires sont à la Charge de l'acquéreur
 Commission minimum de l'agence pour les transactions : 5 000 € HT

LOCAUX COMMERCIAUX ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE Location : 30% du loyer annuel Hors Taxe et Hors Charges Cession de droit au bail : 8% du prix de cession HT

FONDS DE COMMERCE

8% HT du prix de cession

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

8% du prix de cession HT si prix inférieur à 700 000 euros 6% du prix de cession HT si supérieur ou égal à 700 000 euros



HONORAIRES VIAGER

MONTANT DE LA VALEUR LIBRE DU BIEN

JUSQU'À 80 000 €
 JUSQU'À 150 000 €
 JUSQU'À 230 000 €
 JUSQU'À 300 000 €
 JUSQU'À 380 000 €
 JUSQU'À 500 000 €
 JUSQU'À 750 000 €
 JUSQU'À 1 000 000 €
 AU-DELÀ

HONORAIRES TTC

JUSQU'À 10%
 JUSQU'À 8,5%
 JUSQU'À 8%
 JUSQU'À 7,5%
 JUSQU'À 7%
 JUSQU'À 6,5%
 JUSQU'À 6%
 JUSQU'À 5,5%
 JUSQU'À 5%

| Frais de location d'habitation (soumis à la loi du 6 juillet 89, Article 5) | Propriétaire | Locataire |
|--|------------------------|------------------------|
| Recherche locataire, visites et constitution du dossier | 6€ TTC/m ² | 6€ TTC/m ² |
| Rédaction du Bail | 2€ TTC/m ² | 2€ TTC/m ² |
| Etat des lieux d'entrée | 3€ TTC/m ² | 3€ TTC/m ² |
| Total | 11€ TTC/m ² | 11€ TTC/m ² |

Commission minimum de l'agence pour les transactions : 3 000 € (T.V.A. incluse)
 Rémunération à la charge de l'acquéreur, sauf convention différente entre les parties
 Intercabinet : nous contacter